



**DOSSIER D'INSCRIPTION
GOLF - ETUDES**

2023 / 2024

INSCRIPTION

INSCRIPTION GÉNÉRALE

- Informations générales, scolaires, sportives
- Lettre de recommandation, appréciation de comportement par une ligue de golf...
- Informations médicales
- Vidéo Golf, Lettre de motivation du candidat ou de la candidate

INSCRIPTION SCOLAIRE

(POUR LES NOUVEAUX ÉTUDIANTS)

- Lettre de recommandation
- Copie du dossier scolaire (relevés de notes)
- Exeat (Bon de sortie de l'école)

VISITE & EVALUATION

Nous recommandons aux élèves et aux parents de visiter le Golf du Cap d'Agde et son Académie Mike Lorenzo Vera et la French Touch Academy afin de se familiariser avec la structure sportive, scolaire et hébergement lors de nos journées de sélection qui permettra d'effectuer les tests sportifs et scolaires nécessaires.

Dates des tests de sélection : **jeudi 18 et vendredi 19 mai 2023**

Pour les inscriptions aux tests, merci d'envoyer votre confirmation par mail à l'adresse suivante : academy@mlvacademy.com

DATE LIMITE D'INSCRIPTION

Au 20 mai 2023, les candidats doivent avoir effectué un test et déposé leur dossier scolaire auprès de l'Académie du Golf du Cap D'Agde.

DEPOT DE CANDIDATURE

Tous les candidats doivent renvoyer le dossier d'inscription et les conditions générales signées.

CALENDRIER

La rentrée est prévue le dimanche 10 septembre 2023 et se termine le samedi 22 juin 2024

- Lundi 11 et mardi 12 septembre 2023 : bivouac, 2 jours de stage d'intégration.
- Vendredi 21 Juin 2024 : Fin des cours
- Vacances de fin d'année : du 16 décembre 2023 au 2 janvier 2024
- Si vous avez des questions merci de contacter l'Académie Mike Lorenzo Vera par mail : academy@mlvacademy.com

INFORMATIONS GENERALES

INFORMATIONS ELEVE

Nom :

Prénom :

Sexe H F

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Lieu de naissance :

Adresse :

.....

Ville :

Code postal :

Pays :

Numéro de portable :

E-mail :

INFORMATIONS PARENTS

Nom des parents :

Adresse :

.....

Ville :

Code postal :

Numéro contact en cas d'urgence :

E-mail parents :

INFORMATIONS SPORTIVES

Nombre d'entraînements/semaine

Droitier(ère) Gaucher(ère)

Nombre d'années de pratique :

Fréquence d'entraînement Golf/semaine :

Fréquence d'entraînement Physique/semaine :

Classement Ranking Français :

Index Golf :

Meilleurs résultats en compétition :

.....

.....

Objectifs à long terme :

.....

.....

Nom du coach

Email du coach

Téléphone du coach

INFORMATIONS SCOLAIRES

Classe :

Moyenne générale :

Niveau d'anglais : Médiocre Moyen Bon Très bon

FICHE MEDICALE

Avez-vous une condition médicale particulière ?

Oui Non

Si oui, précisez :

Prenez-vous des médicaments, vitamines, compléments alimentaires ?

Oui Non

Si oui, précisez :

Avez-vous des allergies (médicamenteuses ou autres)?

Oui Non

Si oui, précisez :

Portez-vous des lunettes de vue ?

Oui Non

Portez-vous un appareil dentaire ?

Oui Non

Avez-vous un problème d'ordre psychologique/psychiatrique ?

Oui Non

Si oui, précisez :

Avez-vous des difficultés d'apprentissage ?

Oui Non

Si oui, précisez:

Y a-t-il des raisons pour lesquelles vous ne pourriez pas suivre un entraînement tennistique ou physique intensif ?

Si oui, précisez :

Date du dernier rappel de vaccin antitétanique (pour être efficace cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)

Observations particulières que vous jugerez utile de porter à la connaissance de l'Académie (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre...)

.....

Nom, adresse et n° de téléphone du médecin traitant :

.....

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins.

EN CAS D'URGENCE

Nom :

Prénom :

Date de naissance : ____ / ____ / ____

Nom et adresse des parents ou du responsable légal

N° et adresse du centre de sécurité sociale :

.....

N° et adresse de l'assurance :

.....

En cas d'accident, l'Académie s'efforce de prévenir la famille par les moyens les plus rapides

N° de téléphone du domicile ou portable :

N° du travail du père :

N° du travail de la mère :

Nom et n° de téléphone d'une personne susceptible de vous prévenir rapidement :

.....

Ce document certifie que Mr/Mme.....

parents de l'élève

autorisent la Section Golf Etude à accomplir en leurs noms, les actes nécessaires en cas d'hospitalisation entraînant l'obligation d'intervention de toute nature (incluant l'opération chirurgicale).

Date : ____ / ____ / ____

Signature du Parent/ Tuteur

CHOIX DU PROGRAMME

(montant en TTC)

- | | | |
|--------------------------|------------------------------|----------|
| <input type="checkbox"/> | Golf Etudes sans hébergement | 22 000 € |
| <input type="checkbox"/> | Golf Etudes avec Hébergement | 34 700 € |

MODE DE REGLEMENT UNIQUE (sur la base d'un montant de 34700 euros)

- Acompte de 3000 € à l'inscription

- Paiement au 7 septembre 2023 8566 €

- Paiement au 7 Janvier 2024 11567 €

- Paiement au 7 mars 2024 11567 €

Par chèque à l'ordre de : Académie Mike Lorenzo Vera

Par virement bancaire

Par carte bancaire

Mastercard

Visa

Numéro de carte

Date d'expiration Cryptogramme :

Nom sur la carte :

Adresse :

Date: ... / ... / ...

Signature du propriétaire de la carte :

CONDITIONS GÉNÉRALES

1. OBJET

Le Golf International du Cap d'Agde et l'Académie Mike Lorenzo Vera propose un centre d'entraînement destiné à des joueurs(ses) de 13 à 18 ans souhaitant suivre un programme d'entraînement intensif de Golf et de Physique –

Après avoir pris connaissance du programme d'entraînement Golf, visité les installations sportives du Golf du Cap d'Agde, scolaires, et pris connaissance des conditions de repas et d'hébergement, les parent(s) ou représentant(s) légal(aux) en accord avec l'élève/le joueur(se), ont décidé de confier celui-ci, celle-ci, à l'Académie Mike Lorenzo Vera pour une période déterminée par le programme choisi dont les modalités particulières et le prix, sont fixés dans le dossier d'inscription de la Section Golf Etudes.

Le dossier d'inscription et les présentes Conditions Générales, incluant le règlement intérieur, forment ensemble le Contrat (ci-après, le «Contrat»).

2. REGLEMENT INTERIEUR / DISCIPLINE / COMPORTEMENT

L'élève ainsi que ses parents ou représentants légaux reçoivent le règlement intérieur avant ou lors de leur arrivée sur le site et déclarent avoir été informés et avoir obtenu toutes les explications qu'ils ont pu souhaiter, préalablement à la signature du Contrat, sur les règles impératives de sécurité, d'hygiène, de conduite et de comportement inhérentes à la vie en groupe hors du foyer habituel que la Section Golf Etudes entend faire respecter.

L'élève déclare expressément y adhérer sans restriction ni réserve et s'engage à respecter le règlement intérieur pendant toute l'année scolaire. Notamment :

- Les élèves ne sont pas autorisés à recevoir, à titre privé, dans les locaux d'hébergement, des personnes étrangères à la Section Golf Etudes (sauf autorisation expresse donnée par le Responsable de ces bâtiments).
- Les élèves doivent prévoir vêtements, maillot de bain (boxer de bain), serviettes et linge en quantité suffisante. Les draps de lit sont fournis par la structure d'hébergement. Un service de laverie est disponible pour les élèves.
- L'utilisation de produits illicites (incluant l'alcool) est totalement interdite au sein de la structure d'hébergement et des installations sportives.
- Sauf autres dispositions écrites préalablement transmises par la Section Golf Etudes, chaque élève s'engage à porter les chemisettes de match de l'Académie Mike Lorenzo Vera / Golf du Cap d'Agde en compétitions officielles.
- Chaque élève devra s'acquitter de la licence FFG Golf du Cap d'Agde et s'acquitter également de la cotisation à l'Association Sportive du Golf du Cap d'Agde. Les élèves seront abonnés du Golf International du Cap D'Agde.
- Chaque élève comprend qu'il représente l'Académie Mike Lorenzo Vera et le Golf du Cap d'Agde à chaque instant, que ce soit sur le lieu du site ou en déplacement, et qu'il s'engage ainsi à représenter l'Académie et le Golf du Cap d'Agde et leurs valeurs.

3. PRIX / MODALITES DE PAIEMENT

Le prix figurant sur le dossier d'inscription est forfaitaire et individuel et comprend les prestations sportives (pratique du golf, préparation physique, soutien psychologique, bilans réguliers, suivi tournois), la scolarité, ainsi que l'internat en pension complète ou non. Il ne comprend pas le transport des élèves à leur domicile, en période de vacances scolaires ainsi que le week-end pour ceux qui le désirent.

MODALITÉS DE PAIEMENT

Au moment de l'inscription, un premier règlement d'acompte de 3000 euros doit être effectué. Le règlement du solde du prix, interviendra par chèque, par virement bancaire ou par carte : soit en totalité par paiement unique avant le début du programme soit par trimestre le 7 Septembre 2023, le 7 janvier 2024, et le 7 Mars 2024.

4. CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation par le parent ou le représentant légal

En cas d'annulation de l'inscription de l'élève par son parent ou représentant légal avant le début du programme pour un motif sérieux et légitime dûment attesté par des pièces justificatives, la Section Golf Etudes s'engage à rembourser les frais qui auront été avancés (des frais de gestion d'un montant forfaitaire de 150 € seront appliqués). Aucune résiliation du Contrat par l'élève par son parent ou représentant légal au cours du programme ne sera possible sans motif sérieux et légitime dûment attesté. Si toutefois l'élève quittait malgré tout le programme, l'intégralité des frais d'entraînement resterait due. En cas d'annulation de l'inscription de l'élève par son parent ou représentant légal au cours du premier trimestre pour un motif sérieux et légitime dûment attesté par des pièces justificatives, la Section Golf Etudes s'engage à ne pas réclamer les sommes qui resteraient dues pour le second trimestre ou à rembourser le montant correspondant au second semestre en cas de paiement unique.

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de départ au cours du second trimestre.

Dans le cas d'un départ anticipé dû à une blessure invalidante pour une durée supérieure à 6 mois, le remboursement se fera au prorata du temps passé à la Section Golf Etudes avec ou sans la garantie annulation mais sur justificatif médical (des frais de gestion d'un montant forfaitaire de 150 € seront appliqués). La demande d'annulation doit être adressée à la Section Golf Etudes par Recommandé avec Accusé de Réception ou remise en mains propres accompagnée, si elle a pour cause un empêchement médical, des pièces justificatives sous enveloppe fermée à l'attention du Directeur de la Section Golf Etudes.

Annulation par la Section Golf Etudes

En cas d'annulation de l'inscription par la Section Golf Etudes, pour un motif sérieux et légitime dûment attesté, cette dernière s'engage à rembourser la totalité des frais d'entraînement qui auront été avancés. Aucune résiliation du Contrat par la Section Golf Etudes ne sera possible sans motif sérieux et légitime dûment attesté.

5. ENCADREMENT

L'équipe pédagogique est composée :

- D'un « Head Coach », Mike Lorenzo Vera, qui dirige et supervise l'ensemble des entraîneurs professionnels de golf, du préparateur physique et du psychologue.
- d'une équipe pédagogique Golf/Physique/Psychologue.
- d'une responsable scolaire accompagnée d'une équipe d'enseignants, ainsi que d'un responsable d'internat assisté par des encadrants d'éducation.

6. HEBERGEMENT (en option)

Les élèves sont hébergés en chambres doubles, triples, ou quadruples. Les chambres sont entretenues deux fois par semaine par une équipe de nettoyage. Les élèves s'engagent à ne pas dégrader les chambres ainsi mises à leur disposition, à effectuer le ménage au minimum une fois par semaine, et à faire leur lit tous les matins. Les élèves sont invités à ne pas déposer ou laisser sans surveillance leurs objets de valeur, la Section Golf Etudes ainsi que l'Hébergeur n'étant en aucun cas responsables en cas de perte ou de vol. Les surveillants/animateurs assurent la surveillance et la sécurité des élèves. Les téléphones portables doivent être remis aux surveillants de garde à l'extinction des feux à 22h. Les académiciens peuvent récupérer leurs portables après le petit déjeuner.

7. RESTAURATION

Les repas sont pris à la cafétéria Centre International de Tennis. Il est demandé à tous les élèves en internat d'y prendre leurs repas.

8. ENTRAÎNEMENT SPORTIF

Chaque élève bénéficiera d'un entraînement personnalisé et adapté à son niveau. Avant d'intégrer le programme le candidat sera soumis à un test afin d'apprécier son niveau de jeu pour qu'il puisse intégrer un groupe d'entraînement approprié à son niveau. Un suivi tournoi est assuré tout au long de l'année scolaire par l'équipe des coaches.

9. SCOLARITE

Les élèves suivent leur scolarité au sein de l'école de la French Touch Academy (école privée). L'encadrement et l'organisation est assurée par une responsable scolaire, Le programme contient l'intégralité d'une année scolaire, il est conçu par des enseignants professionnels dans le respect des programmes officiels. Les plages horaires de travail scolaire auront lieu du lundi au vendredi et seront aménagés en parallèle de l'enseignement golfique, le matin exclusivement, à raison d'environ 18h de cours par semaine, auxquelles s'ajoutent 4 heures d'études le soir pour les internes.

10. ACTIVITES - SORTIES – TRANSPORT

Les activités non scolaires et non sportives à l'exception de la piscine (exemple d'activités proposées : jeux de société, sortie VTT, activités manuelles, etc.) sont encadrées par des animateurs/surveillants. Les élèves mineurs et en internat ne doivent pas sortir de la structure d'hébergement durant la semaine. Sauf accord préalable et écrit de leurs parents ou représentants légaux, les élèves en internat ne peuvent quitter la structure d'hébergement le weekend à compter du vendredi soir / samedi matin que si leurs parents, représentants légaux ou toute autre personne dûment autorisée par eux viennent les chercher sur le site. Les élèves doivent être en tout état de cause revenus le dimanche à 18h au plus tard. Le transport des élèves vers leur domicile reste à la charge et sous la responsabilité exclusive de l'élève et de ses parents ou représentants légaux.

11. SANCTION – EXCLUSION

L'élève ainsi que ses parents ou représentants légaux s'engagent à respecter scrupuleusement le Contrat, incluant le règlement intérieur sous peine de sanction pouvant entraîner l'exclusion, après réunion du conseil de discipline de la Section Golf Etudes. Nonobstant la disposition qui précède, la Section Golf Etudes se réserve la faculté d'exclure sous réserve d'un préavis raisonnable au regard des faits, à titre temporaire ou définitif, tout élève dont l'attitude, le comportement ou la tenue seraient notoirement contraires aux bonnes mœurs ou seraient de nature à porter atteinte à la sécurité des personnes ou des biens. Dans de tels cas, les parents ou représentants légaux seront tenus informés des manquements et problèmes constatés et, en cas d'exclusion définitive, invités à venir rechercher l'élève dont ils ont la charge. Les élèves, parents et représentants légaux bénéficieront du droit de présenter leurs explications que la Section Golf Etudes s'engage à entendre en toute bonne foi, avant toute décision définitive. A titre de clause pénale, en cas de dommage généré par le comportement sanctionné de l'élève, ce dernier sera redevable de la somme forfaitaire de 2.000 €. Cette somme pourra être déduite des montants à rembourser à l'élève en cas d'exclusion. Conformément à l'article 1152 du code civil : « lorsque la convention porte que celui qui manquera de l'exécuter payera une certaine somme à titre de dommages-intérêts, il ne peut être alloué à l'autre partie une somme plus forte, ni moindre. Néanmoins, le juge peut, même d'office, modérer ou augmenter la peine qui avait été convenue, si elle est manifestement excessive ou dérisoire. Toute stipulation contraire sera réputée non écrite. »

12. ATTESTATION / CERTIFICAT MEDICAL

Il appartient aux parents ou aux représentants légaux d'informer la Section Golf Etudes de l'état physique de l'élève lorsque celui-ci est susceptible d'avoir des conséquences sur sa pratique sportive. Les parents donnent mandat à la Section Golf Etudes pour accomplir les actes nécessaires en cas d'hospitalisation ou d'intervention chirurgicale. Les parents ou représentants légaux déclarent que la constitution physique de l'élève dont ils ont la charge et son état de santé lui permettent de pratiquer le sport en général, et plus particulièrement le golf de manière intensive.

Ses parents ou représentants légaux ont été invités à remplir un questionnaire de santé figurant avec le dossier d'inscription et assumeront, sans recours contre le Section Golf Etudes, les conséquences de toutes inexactitudes dans leurs réponses. A son arrivée sur le site l'élève s'engage à remettre un certificat médical attestant de son aptitude à la pratique du sport ainsi que tout document permettant de vérifier qu'il est à jour dans son calendrier vaccinal.

13. RESPONSABILITE CIVILE / ASSURANCE

La Section Golf Etudes est assurée conformément à l'article L 321-1 du Code du Sport. Cette assurance a pour objet de garantir la Section Golf Etude contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile qu'il encourt au titre des dommages corporels, matériels, immatériels causés à autrui du fait de l'exploitation d'un établissement sportif. La responsabilité de la Section Golf Etudes ne pourra être recherchée en cas d'accident résultant de l'inobservation manifeste des consignes de sécurité ou de l'utilisation inappropriée des appareils ou autres installations. La Section Golf Etudes ne peut en aucun cas être considéré responsable en cas de vol. Il est par ailleurs fortement déconseillé d'amener avec soi des objets de valeur au sein du site. L'élève et ses parents ou représentants légaux doivent souscrire une police d'assurance Responsabilité Civile personnelle, couvrant l'élève de tous les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, de son propre fait durant le Programme. En outre, conformément à l'article L321-4 du Code du Sport, l'Institut informe l'élève de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut l'exposer sa pratique sportive, et ce auprès de l'assureur de son choix.

14. FORCE MAJEURE

Aucune des parties ne sera tenue d'exécuter ses obligations au titre du Contrat en cas de force majeure, telle que définie par l'article 1148 du code civil. Les parties devront se rapprocher afin de trouver une solution alternative satisfaisante et remédier à la situation.

15. LOI INFORMATIQUE ET LIBERTES

Le traitement informatique du dossier de l'élève lui ouvre ainsi qu'à ses parents ou représentants légaux, dans le cadre de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, un droit d'accès, de rectification et d'opposition aux données nominatives le concernant dans les conditions de ladite Loi. Pour user de cette faculté, l'élève est invité à s'adresser au service compétent de la Section Golf Etudes.

16. DROIT A L'IMAGE

L'élève ou, s'il est mineur, ses représentants légaux autorise(nt) la Section Golf Etudes à utiliser son image, dans le cadre de la promotion des activités de la Section Golf Etudes et de ses élèves et/ou joueurs, sur le territoire français et pour une durée de dix (10) ans, sur les supports suivants :

- Support papier, notamment par voie d'affichage ou voie de presse et publications assimilées (notamment quotidiens, hebdomadaires, mensuels, magazines, revues, catalogues) ;
- Internet et tous réseaux de communication électroniques ;
- Télédiffusion par voie hertzienne ou numérique. Matériel publicitaire et notamment brochures, pancartes, présentoirs et tout autre forme de PLV ou marketing direct

17. LOI APPLICABLE / TRIBUNAL COMPETENT

Le droit applicable au Contrat est le droit français. Les litiges qui pourraient naître à l'occasion de l'exécution du Contrat ou de ses suites seront de la compétence de la juridiction du défendeur.

18. ACCEPTATION

J'ai lu, compris et accepte les présentes conditions générales de la Section Golf Etudes, compris le règlement intérieur remis préalablement à la signature des présentes, et comprends que tout manquement à ces conditions générales et au règlement peut entraîner l'exclusion de l'élève.

Nom du candidat

.....

Date: / /

Signature

Nom des parents

.....

Date: / /

Signature

ANNEXE 1

Informations complémentaires Tests de Sélection Golf

Dates des Tests

Jeudi 18 mai et vendredi 19 mai 2023

Déroulement des Tests

Chaque candidat(e) se présentera aux tests de sélection aux horaires déterminés par le jury de sélection (envoi au préalable par mail).

Les tests porteront sur :

1 test de jeu sur 9 trous du Golf International du Cap d'Agde (prévoir tenue et matériel de golf)

1 entretien avec un jury sur une soutenance du projet sportif du candidat ou de la candidate

1 test physique (prévoir tenue de sport)

1 test scolaire (Français, Anglais, Mathématiques)